

A LIRE

dans ce numéro :

Le Guide
se rétracte

P. 2

Boussole
et carte

P. 3

Travail
et prière

P. 4

Le logement

P. 4

M. ALFRED CHARPENTIER
8609 DE CASPÉ
MONTRÉAL



VOL. XXIX — No 12

Montréal, 27 mars 1953

A LIRE

dans ce numéro :

La dernière
invention

P. 5

Un juge sur
la liste noire

P. 5

Une rose
de 25 cents

P. 6

La C.T.C.C.
en retraite

P. 8

M. Saint-Laurent ne voit pas d'objections

Le mémoire de la C.T.C.C., présenté récemment au gouvernement fédéral, contenait une suggestion relative à la création d'une émission ouvrière à Radio-Canada.

L'idée n'en était d'ailleurs pas nouvelle puisque déjà, dans le mémoire de notre mouvement à la Commission Massey, elle avait été mise de l'avant. Nous y suggérons que la Société Radio-Canada, de même qu'elle consacre une demi-heure quotidienne au "Réveil rural", pour donner aux cultivateurs des renseignements utiles, consacre aussi une émission semblable aux problèmes de la classe ouvrière.

Or, il semble que la suggestion a paru toute naturelle au premier ministre du Canada. M. Saint-Laurent a remarqué qu'il n'y voyait pour sa part aucune objection et, qu'à son avis, le bureau des gouverneurs de la Société devrait considérer le projet favorablement.

C'est un témoignage précieux qui, nous l'espérons, aura des suites. Il serait en effet extrêmement profitable aux travailleurs de trouver sur les ondes, à heures fixes, une période qui leur serait destinée. On s'accorde à dire, dans toutes les classes de la société, que l'éducation des adultes en matière sociale s'impose plus que jamais; les mouvements ouvriers dépensent de plus en plus d'énergie, de temps et d'argent pour l'éducation ouvrière; la collaboration d'un organisme comme Radio-Canada serait sûrement précieuse.

Il est bien entendu que ces émissions devraient être purement objectives, c'est-à-dire limitées à des faits indiscutables et indiscutés. Mais seulement dans le domaine statistique, ne pourrait-on pas y fournir au travailleur l'occasion de se renseigner sur l'industrie à laquelle il appartient, sur les possibilités d'emploi, sur l'administration des lois sociales?

Il est à souhaiter que, le plus tôt possible, les dirigeants des divers mouvements syndicaux rencontrent à ce sujet les autorités de Radio-Canada.

Tout le monde est favorable à l'idée; encore faut-il qu'on s'emploie à la mettre en oeuvre.

Gérard PELLETIER

A tous
nos lecteurs :
Joyeuses
Pâques

Pâques = Libération

La fête que nous célébrons dimanche rappelle la fin de deux esclavages

MAIS si nous y regardons de plus près, nous nous rendons compte que l'Eglise accorde plus d'importance à la fête de Pâques et que cette dernière marque le plus haut sommet de l'année liturgique. C'est la fête chrétienne par excellence. Nous constatons aussi que c'est la fête de la libération.

La Pâque juive

Pourquoi? A cause des événements qu'elle rappelle.

Pâques fut d'abord une fête juive, la plus importante des fêtes juives. Elle célébrait la sortie d'Egypte et la traversée de la Mer Rouge. Est-ce qu'à ce sujet notre mémoire est bonne? Le Travail voudrait rafraîchir un peu vos souvenirs d'Histoire sainte.

A l'école, cela ne nous frappait pas autant. Mais quand Moïse entreprit, sur l'ordre du Seigneur, de libérer les Hébreux en les faisant sortir d'Egypte, c'est un peuple d'ouvriers et d'ouvriers maltraités qu'il voulait tirer de l'esclavage.

Non seulement les rois d'Egypte, les pharaons, employaient les Hébreux comme esclaves pour la construction de leurs temples et de leurs palais, mais ils leur confiaient les plus durs travaux. Les Hébreux étaient chargés, par exemple, de fabriquer des briques. Ils peinaient pendant des journées interminables, au gros soleil. Les pharaons les faisaient surveiller par des contremaîtres qui les traitaient au bout du fouet, exigeant d'eux qu'ils remplissent aux dépens de leur santé et de leur vie même, des "quotas" impossibles.

On ne se rend peut-être pas compte, parmi les chrétiens, que la fête de Pâques est la plus importante de toute l'année liturgique. Parce que la Noël est soulignée, dans la famille, par des manifestations plus impressionnantes, nous gardons de notre enfance l'impression que c'est là la fête numéro un de toute l'année.

Après les premières démarches de Moïse auprès du pharaon, non seulement la situation ne s'améliora pas mais les quotas furent augmentés. Il arriva même, comme cela se produit parfois pour un organisateur syndical, que les Hébreux se retournèrent contre Moïse et ne voulurent plus le revoir pour longtemps.

Mais après une dure lutte (et avec l'aide de Dieu qui envoya les plaies d'Egypte), les Hébreux mirent fin à l'esclavage en passant la Mer Rouge. Le combat n'était pas fini; ils durent attendre encore quarante ans dans le désert avant d'atteindre la Terre promise. Mais Pâques marqua tout de même le commencement de la libération; la Pâques juive était déjà une fête de la liberté.

Pâques chrétienne

Depuis le Christ, la fête chrétienne, qui célèbre la Résurrection, rappelle une libération autrement plus importante.

La messe de dimanche prochain nous dit que par sa passion, sa mort et sa résurrection, le Christ a vaincu le péché et la mort. Depuis Adam, les hommes avaient perdu l'amitié de Dieu. Ils avaient perdu le paradis terrestre et la permission d'entrer dans l'autre paradis, celui qui nous échoit

après notre mort.

Mais par sa passion et sa résurrection, le Fils de Dieu nous redonnait nos droits. Il abolissait l'esclavage du péché. Il nous rendait, pourvu que nous acceptions de suivre sa loi, notre liberté d'enfants de Dieu. C'est le cadeau le plus important que l'humanité ait jamais reçu à travers toute son histoire. C'est l'événement le plus sensationnel qui se soit jamais produit sur la terre.

Depuis la première Pâque chrétienne, depuis ce matin-là où les Saintes femmes trouvèrent vide le tombeau de Jésus, nous sommes des hommes libres devant Dieu.

C'est cela surtout que nous célébrons à Pâques.

Et nous

Est-ce que cette fête ne convient pas particulièrement bien au mouvement ouvrier chrétien?

Nous, syndiqués, voulons réaliser la libération des travailleurs. Il reste encore, en 1953, trop de contremaîtres à la mode égyptienne, d'employeurs-pharaons et d'ouvriers-esclaves. Il y a encore place pour une libération comme celle qu'a accomplie Moïse. C'est dur. Même si la Mer Rouge est traversée en plusieurs endroits, là où du moins le syndicalisme exis-

te, il nous reste peut-être quarante ans à vivre dans le désert de l'antipathie et de l'antisindicalisme, avant d'atteindre la terre promise, c'est-à-dire l'harmonie dans une société mieux équilibrée.

Mais si cette libération est notre objectif propre, nous n'oublions pas qu'en chacun de nous, l'esclavage du péché doit être brisé. Nous croyons même que la grâce, dans l'âme de chaque travailleur, hâtera grandement la libération sociale. Et cette libération économique et sociale, nous la désirons surtout parce qu'elle aidera chaque travailleur à vivre plus chrétiennement, comme une personne humaine rachetée, comme un enfant de Dieu.

La fête de Pâques devrait donc marquer un regain de courage pour chaque syndiqué: un renouvellement de ses résolutions syndicales et un "grand ménage" de sa vie chrétienne.

G. P.

L'Education à Rimouski

Prochaines sessions à
Québec et Montréal

Chaque année, avec la venue du printemps, on s'empresse d'organiser, dans la plupart des régions de la province, des sessions intensives qui sont comme le couronnement du programme d'études poursuivi tout l'hiver dans des cours et des cercles d'études. Rimouski, comme l'an passé, a été la première région à tenir la session de son Ecole d'Action Ouvrière. Elle eut lieu les 14, 15 et 16 mars dernier.

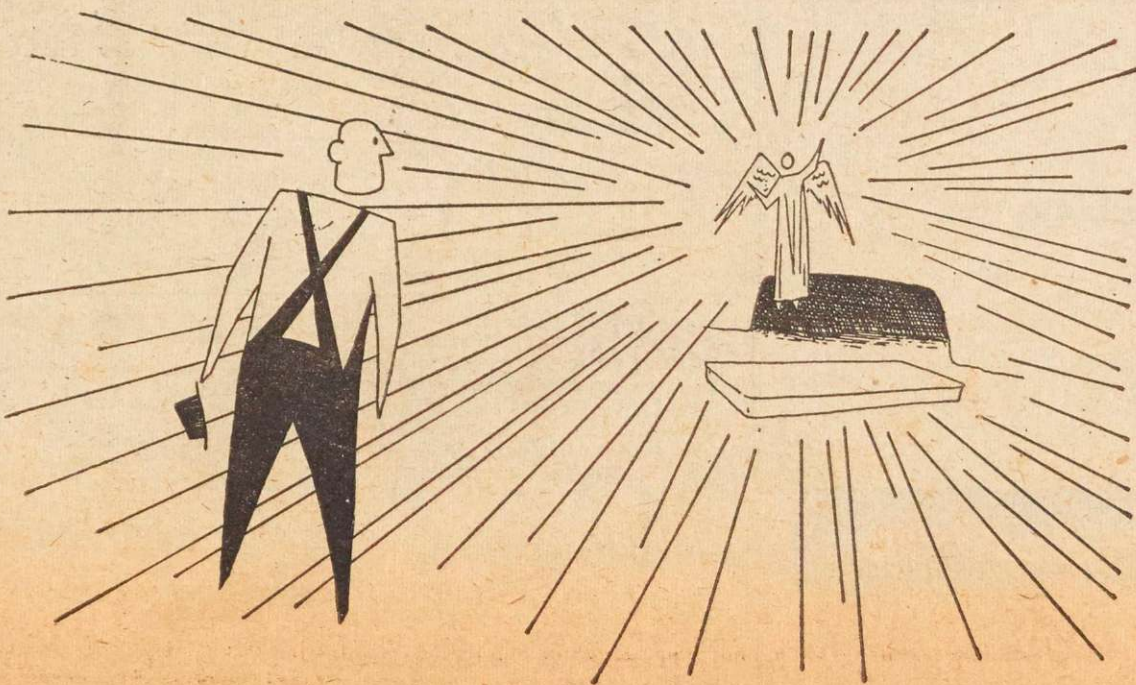
Au lac Rimouski:

Les sessions intensives se déroulent habituellement hors des grands centres, à la campagne, dans des camps d'été, ou en des lieux paisibles et propices à l'étude. Les 32 participants de l'Ecole d'Action Ouvrière de Rimouski se sont rendus à 50 milles de chez eux, sur les bords du lac Rimouski.

Le voyage s'est fait en auto-neige, à travers la forêt et dans la montagne, jusqu'à un campement de bûcherons très confortable que Price Brothers avait mis à la disposition des élèves.

Le programme :

L'Ecole avait été organisée conjointement par le Conseil (suite à la page 7)



Le Guide se rétracte

Le journal de M. J.-M. Carette reconnaît qu'il a publié des faussetés

Il y a une limite aux calomnies qu'on peut laisser courir sur le compte d'un mouvement syndical. Nos lecteurs savent que certains hebdomadaires de cette province se spécialisent dans le dénigrement anti-ouvrier. Il nous est arrivé à l'occasion de protester ici contre certains articles. Mais nos lecteurs savent aussi que nous avons, le plus souvent, suivi la politique du silence.

Le 29 janvier, toutefois, un hebdomadaire de la Beauce, Le Guide, de Sainte-Marie, dépassait les bornes, publiant dans le même article les deux paragraphes suivants:

"Le parti C.C.F. donne son appui à la C.T.C.C., ce qui ne surprend personne. La C.T.C.C. a agi comme une fédération communiste depuis quelques années et il n'est surprenant pour personne que les C.C.F. leur donne leur appui".

Un peu plus loin, sous le titre: "Impopularité de la C.T.C.C.":

"La C.T.C.C. est devenue impopulaire dans le Québec depuis que ses chefs, les Picard et Marchand, ont voulu tout briser pour arriver à leur fin. En effet, cette union est maintenant mal vue et is impopulaire qu'elle ne retrouvera sa popularité que le jour où elle aura expulsé de ses rangs les deux révolutionnaires, Picard et Marchand. C'est un conseil à suivre pour les ouvriers de la C.T.C.C. Il leur faut se débarrasser de ces deux communistes si elle veut que le peuple prenne au sérieux le nom catholique qu'elle se donne. Dehors les Picard et les Marchand. C'est à cette seule condition que la C.T.C.C. regagnera la confiance du public. A bon entendeur, salut!"

Voilà, on s'en rend compte, un monsieur qui n'y va pas avec le dos de la cuiller quand il se lance dans la diffamation. C'est pourquoi les avocats de la C.T.C.C. ont fait tenir au journal Le Guide une mise en demeure, lui enjoignant de se rétracter ou de prouver devant un tribunal la vérité de ses assertions.

Et voici la double rétractation que vient de publier Le Guide. Apparemment, le rédacteur a considéré comme "conseil à suivre" l'invitation des procureurs, puisqu'il affirme lui-même que les articles en cause sont "faux".

Journal "LE GUIDE"
Ste-Marie de Beauce, P. Q.
Jeudi, le 19 mars 1953
RETRACTATION

Dans un récent numéro du GUIDE nous avons soutenu que monsieur Gérard Picard et monsieur Jean Marchand étaient des communistes. Nous recevons des avocats de ces deux chefs ouvriers une demande de rétractation. Nous nous rendons à la demande de leurs avocats et nous rétractons, sans arrière-pensée, ce que nous avons dit de ces deux hommes.

Nous faisons la présente déclaration avec toute la bonne foi possible admettant que notre article était faux et de nature à nuire à ces deux hommes. Nous reconnaissons la parfaite honorabilité de messieurs Picard et Marchand qui sont deux excellents citoyens.

Et nous SIGNONS :

Jean-Marie CARETTE

RETRACTATION

Dans un récent numéro du GUIDE, nous avons prétendu que la C.T.C.C. était une organisation communiste. Nous rétractons cette déclaration et déclarons, après en avoir été mis en demeure par les avocats de la C.T.C.C., que cette organisation n'a aucune affaire avec les organisations communistes. Notre déclaration était fautive et de nature à nuire à ladite C.T.C.C. Nous rétractons donc le tout avec toute la bonne foi possible et reconnaissons la C.T.C.C. comme une organisation ouvrière catholique, honnête et aucunement liée audit communisme.

Et nous SIGNONS :

Jean-Marie CARETTE

LA SEMAINE

AGENT D'AFFAIRES



Le Travail est heureux de souligner la nomination de M. Roland SALVAIL comme agent libéré du Conseil Central de Sorel. Il s'occupera principalement du Syndicat national des Industries Métallurgiques de Sorel (Sorel Industries) à titre d'agent d'affaires. Ses confrères, d'ailleurs, l'avaient choisi récemment comme président de cet organisme.

SOREL

Les chantiers maritimes

Le Syndicat National des Chantiers Maritimes de Sorel a procédé récemment à l'élection annuelle de ses officiers. M. Emile Kane fut élu président; les autres officiers sont: Denis Denis, vice-président; Roland Marcotte, secrétaire-archiviste; Ernest Pronovost, assistant secrétaire - archiviste; Ludger Champagne, secrétaire-financier; Fernand Latour, secrétaire-trésorier; Lionel Lemonde, sentinelle.

C'est M. S. T. Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie et président de la section des chantiers maritimes, qui a présidé aux négociations. M. Jean-Paul Desmarais, secrétaire de la fédération, agissait comme secrétaire d'élection.

SHAWINIGAN

Syndicat du carborundum

Les premières séances de négociations en vue du renouvellement de la convention collective entre les employés de Canadian Carborundum et les officiers de cette compagnie, commenceront mardi le 31 mars prochain.

On sait que le syndicat désire la semaine de 40 heures au lieu de 44; les garanties de salaire en tout temps; une augmentation de salaire de 15%; un rajustement des tâches dans plusieurs départements; 9 fêtes chômées et payées; une amélioration dans le système actuel des vacances qui est basé sur le pourcentage d'années de service des employés; enfin l'application des recommandations faites par le docteur Bellemare, expert du gouvernement qui agissait comme arbitre dans une requête faite au cours de l'an dernier concernant les conditions de travail dans cette usine. Le Dr Bellemare s'était rendu à l'usine locale l'automne dernier pour tenir une enquête spéciale dans le département des fournaies, enquête concernant principalement les conditions de travail des employés dans ce département. C'est précisément ces recommandations d'un expert que le syndicat veut faire inclure dans la prochaine convention collective qui sera négociée mardi le 31 mars prochain. Plusieurs autres demandes de moindre importance sont aussi incluses dans les modifications de la convention.

Ecole syndicale

La semaine dernière, l'Ecole Syndicale a reçu la visite de M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier du Conseil central de Québec, qui a donné un cours magistral sur

Garages des Cantons de l'Est

DECISION RENDUE

"Puisqu' (un) syndicat est l'intermédiaire nécessaire non seulement pour promouvoir les intérêts des travailleurs, mais pour réaliser une paix sociale fondée sur un juste équilibre..., on ne saurait aboutir à un ordre social véritable en partant de l'idée que les unions doivent simplement être tolérées..."

Voilà le principe sur lequel le juge J.-Alfred Gaudet vient d'appuyer une intéressante décision arbitrale qu'il vient de rendre conjointement avec l'arbitre syndical, M. Gérald Mc-Manus.

La sentence, qui n'est pas obligatoire, touche les employés de neuf garages des Cantons de l'Est. Les deux parties représentées à l'arbitrage étaient d'une part l'Association des Employés des Garages des Cantons de l'Est (C.T.C.C.) et d'autre part l'Association des Marchands d'Autos des Cantons de l'Est (garages Henri Girard, Thibault et Bouchard et Coomb's).

Le tribunal accorde en outre:

1) Une procédure plus expéditive de grief. Le tribunal a pris soin de délimiter soigneusement pour chaque garage le nombre de représentants qui devront siéger sur le comité. Les conflits pourront en dernière instance être soumis à un tribunal d'arbitrage qui aura droit de prononcer une sentence finale.

2) Quatre fêtes chômées et payées: Noël, Jour de l'An, Fête du Travail et St-Jean-Baptiste.

3) Des vacances payées: Une

semaine pour ceux qui ont moins de trois ans de service. Deux semaines pour ceux qui ont plus de trois ans et moins de 10 ans. Trois semaines pour ceux qui ont plus de 10 ans.

4) La clause d'atelier syndical imparfait.

5) Rétroactivité au 1er juillet 1952, date de l'ouverture des négociations de 50 pour cent de l'augmentation.

6) La convention aura une durée d'un an, à partir du 1er mars 1953.

7) Une augmentation moyenne d'environ 20 cents pour chaque catégorie d'employés.

8) Réduction des heures de travail à 49 pour les employés des ateliers de mécanique, des terrains de stationnement et des terrains de démolition. Réduction des heures de travail à 54 pour les employés de service. Temps et demi pour le travail effectué en dehors des horaires quotidiens déterminés.

la propriété privée et l'entreprise. Pour les élèves qui l'ont entendu, ce cours a été une révélation.

Cette semaine, l'école fait venir un professeur tout aussi compétent, M. P.-E. Bolté, P.S.S., aumônier du Conseil central des Syndicats de Montréal, qui viendra nous entretenir des réformes de structures. Le régime capitaliste est voué à la disparition. Par quoi faut-il le remplacer? C'est la réponse qui sera donnée au cours de cette semaine.

Comité de la fête du travail

Mardi dernier, le 17 mars, des représentants de coopératives, de mouvements d'action catholique comme L.O.C., L.O.C.F., J.O.C., et du Conseil central des Syndicats de Shawinigan, se réunissaient pour étudier ensemble les possibilités d'organiser conjointement la Fête du Travail. Tous ont été enchantés de cette initiative qu'avait pris le Conseil central. Chacun s'en est retourné dans sa fédération avec mission d'en faire rapport à leurs membres. La prochaine réunion aura lieu le 8 avril au local des syndicats, 52 rue des Cèdres, à 8h. du soir.

ST-TITE

Le Syndicat National des Gantiers de St-Tite tenait récemment ses élections sous la présidence de M. Georges-Etienne Hébert, de Shawinigan Falls. M. Jean-Guy Delisle agissait comme secrétaire. Voici le résultat des élections:

président: M. Jacques Hardy; 1er vice-prés.: M. Jean-Guy Delisle; 2e vice-prés.: M. David Matton; secrétaire-trésorier: M. Pierre-Aimé Marchand; secrétaire-archiviste: M. Paul-Anthony Cossette; directeurs: M. Robert Perron, Mlle Jacqueline Allaire; sentinelle: Mlle Claire Germain.

ARVIDA

Arbitrage à l'ALCAN

Sous la présidence du juge René Lippé, de la Cour du district de Montréal, s'est ouvert, à l'auditorium du Centre de Récréation d'Arvida, la première séance publique du tribunal d'arbitrage nommé aux fins de régler le différend survenu entre le Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida, Inc., et l'Aluminium Company of Canada, Ltd.

Le tribunal d'arbitrage, outre le

AGENT D'AFFAIRES



Le Conseil Central de Victoriaville vient de nommer un nouvel agent d'affaires pour la localité, M. Maurice BELIVEAU, anciennement employé à la Compagnie Jutras.

Le juge Lippé, était composé de Me Roger Tribodeau, de Québec, arbitre syndical, et de Me Robert Lafleur, c.r., de Montréal, arbitre patronal. Me Pierre-Elliott-Trudeau, de Montréal, agissait comme procureur du syndicat, alors que Me Antoine Geoffrion, également de Montréal, était celui de la compagnie.

Le syndicat était représenté par ses officiers suivants: MM. Adrien Plourde, président; Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération nationale de la Métallurgie; Jean-Charles Lavoie, Isaïe Villeneuve, Irénée Giguère et Lucien Boucher, tous vice-présidents, ainsi que MM. Roland Martel, secrétaire, Johnny McLellan, trésorier, et Alfred Pernault, agent d'affaires du syndicat. La compagnie avait comme représentants MM. P. H. Skelton, gérant des usines, Adrien Boivin, gérant du personnel, et son adjoint, M. J.-J. Gagnon, ainsi que Me Bernard Sarrazin, c.r., du bureau du personnel de la compagnie à Montréal.

Au cours de la première séance qui a été ajournée à midi jusqu'à mardi après-midi afin de permettre aux membres du tribunal et aux procureurs de visiter les usi-

(suite à la page 3)



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères
LIMITÉE

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

LA SEMAINE

Arbitrage à...

(suite de la page 2)

nes d'Arvida, le syndicat, par l'entremise de son procureur Me Trudeau, a déposé de nombreux exhibits ayant trait au différend en cause. Au cours de la première séance, il a été question de cinq demandes du syndicat dont la durée du contrat, et la rétroactivité, trois semaines de vacances payées après quinze années de services, neuf congés statutaires payés au lieu de six tel qu'actuellement, un nouveau boni de vie chère basé sur le nouvel indice du coût de la vie préparé par le Bureau fédéral de la statistique et finalement, temps supplémentaires pour les dimanches et jours de fêtes. MM. Marcel Pépin et Adrien Plourde ont été les seules personnes appelées à témoigner sur les cinq premières demandes du syndicat. Pour appuyer les demandes du syndicat, MM. Pépin et Plourde ont déposé comme exhibits de nombreux relevés faits dans d'autres industries.

Le tribunal a ajourné ses séances au 8 avril.

Les téléphonistes

Les directeurs de la compagnie Eastern Townships Telephone et les représentants du Syndicat national des Téléphonistes des Cantons de l'Est (C.T.C.C.) doivent se rencontrer d'ici peu, afin de déterminer les clauses d'une première convention collective de travail.

Une entente a été conclue entre la compagnie et le syndicat permettant aux jeunes filles, qui font partie du comité de négociations, d'assister aux séances sans perdre de salaire.

L'association des téléphonistes, qui représente plus de 125 membres dans la région, demande en particulier que le salaire initial des employées soit porté à \$23.50 par semaine, avec augmentation à tous les trois mois, jusqu'au 24e mois, et à tous les six mois, jusqu'au 60e mois, pour atteindre le maximum de \$40.25 après cinq ans.

Le syndicat réclame de plus une prime de nuit de \$2.50 pour les surveillantes, et des taux différenciés selon les services, après les heures régulières de travail.

Pour ce qui est des heures d'ouvrage, le syndicat veut la semaine de cinq jours, avec une limite de huit heures par jour, pour celles qui travaillent le jour, sept heures pour celles qui travaillent le soir, six heures pour celles qui travaillent tard le soir, et sept heures trente, pour celles qui travaillent de nuit.

Les employées soumettent aux patrons qu'il serait de meilleure politique, de plus, de placer deux téléphonistes de fonction la nuit, au lieu d'une seule.

Parmi les autres demandes, mentionnons: l'atelier syndical imparfait, le respect de l'ancienneté des employés, une méthode adéquate de procédure en cas de griefs, et une disposition spéciale

de la convention pour régler les absences.

Le Syndicat national des Téléphonistes des Cantons de l'Est aura à sa tête la présidente, Mlle Jeanne Lachapelle, d'East-Angus, la secrétaire, Mlle Laura Godbout, d'East-Angus, et des représentantes des différentes centrales de la compagnie: Mlles Sylvianne Gagnon, de Windsor Mills; Noëllane Morin, de Richmond; Huguette Allaire, de Danville; Vivianne Lévesque, d'Asbestos; Anita Laplante, de Coaticook; et Mme Ilda Tanquay, de Cookshire.

Prendront également part aux délibérations: MM. Fernand Bourret et Raymond Péladeau, du Conseil central de Sherbrooke. La première séance aura lieu dans l'édifice "Sun Life" rue Wellington, à Sherbrooke.

MONTREAL

Employés d'hôpitaux

Un tribunal d'arbitrage présidé par le juge Philippe Marchand vient de rendre une décision dans les différends qui opposaient la direction des hôpitaux Pasteur et Notre-Dame et les employés de ces hôpitaux.

La sentence fut signée également par l'arbitre syndical, Me Pierre Vadeboncoeur. L'arbitre patronal, M. J.-H. Roy, a présenté une décision minoritaire. Le procureur syndical était Me Albert Côté, assisté de M. C.-A. Guy, agent d'affaires du syndicat. Le procureur patronal était Me Gérard Trudel.

Le tribunal accorde par sa sentence majoritaire une augmentation générale de \$3, rétroactive jusqu'au 1er juillet 1952. Il a aussi ordonné une réduction des heures de travail de 54 à 48, de 48 à 44, de 44 à 36, selon les catégories de travailleurs.

Le tribunal accorde en outre trois semaines de vacances après dix ans au lieu de quinze. Il a porté aussi la prime de nuit de \$2 à \$3, en proclamant le principe voulant que la prime de nuit varie de la même façon que les salaires.

La convention collective aura une durée d'un an. Elle s'applique à partir du 1er mai 1952, jusqu'au 31 avril 1953. Le tribunal a fait une recommandation non obligatoire à ce sujet, souhaitant que les parties s'entendent pour donner une durée de deux ans à la convention, moyennant une clause de rouverture des négociations sur les questions de salaires en octobre 1953.

Le même tribunal a aussi rendu deux décisions obligatoires sur des griefs qui avaient été formulés par des employés. Ceux-ci s'étaient plaints d'avoir été classés dans des catégories inférieures à leurs fonctions et de ne pas recevoir par conséquent les augmentations auxquelles ils avaient droit. Le tribunal a reconnu le bien-fondé de ces plaintes et a accordé satisfaction aux employés en prescrivant une pleine rétroactivité.

LE BUDGET FAMILIAL

BOUSSOLE ET CARTE ROUTIERE

(par Jean-Paul LEFEBVRE)

Comme la plupart de mes lecteurs, sans doute, j'ai surtout "navigué" en chaloupe ou en canot. Cela ne nous empêche cependant pas de connaître l'existence des deux instruments de base qu'utilisent les navigateurs: la carte de route et la boussole. Le premier de ces instruments indique de façon précise le parcours que DOIT suivre le navire pour arriver à bon port. Quant à la boussole, elle révélera au pilote la route ou l'orientation EFFECTIVEMENT suivie par son embarcation. Ceci dit, tout le monde à bord, nous partons en croisière.



Carte de route

Vous admettez avec moi que dans la majorité des familles, les besoins d'argent dépassent largement le revenu disponible. Dans ces circonstances il importe souverainement que nous établissions un ordre, une hiérarchie dans nos besoins. Nous mettrons en tête de la liste, les choses essentielles: alimentation, habitation, vêtement, éducation des enfants... etc. Avant qu'il ne soit trop tard, nous préviendrons le paiement de ces item de base, nous placerons au bas de la liste les besoins les moins pressants et au milieu les achats ou déboursés souhaitables mais non strictement essentiels. Nous fixerons ensuite, après calculs et discussions, les sommes nécessaires pour chacun des item de la liste et nous comparerons le total de ces sommes à notre revenu total. Inévitablement, cette petite opération nous obligera à retrancher des item dans la liste de nos "besoins" mais nous aurons la satisfaction de couper la liste par le bas. Après expérience, on découvrira que cette amputation est moins douloureuse que celles que le hasard et l'imprévoyance imposent aux familles où l'on ne fait pas de budget.

Le budget puisqu'il faut l'appeler par son nom, est un peu la carte de route que se propose de suivre un ménage dans l'administration financière du foyer. Le bref commentaire qui précède vous montre que la préparation du budget familial ne diffère pas, dans sa nature, du travail de M. Abbott lorsqu'il établit ses prévisions annuelles. Signalons toutefois qu'une "légère" différence provient du fait que nos revenus sont moins



facilement extensibles que ceux du gouvernement fédéral. M. Abbott, lorsqu'il prépare son budget (ou plutôt notre budget) peut se permettre d'établir d'abord les dépenses, puis de fixer les revenus en conséquence. Les pères de familles sont en général mieux avisés lorsqu'ils établissent d'abord leur revenu et limitent leurs dépenses à cette somme.

Budget et comptabilité

Sans la boussole, la carte de route devient inutile. Ainsi en est-il de la comptabilité familiale par rapport au budget familial. Ce n'est pas tout de prévoir, il faut vérifier ses prévisions et corriger périodiquement ses nouvelles prévisions selon les faits révélés par la comptabilité. Prenons un exemple concret. Vous êtes cinq à la maison, le père, la mère et trois

enfants. Lors de vos premières prévisions, vous avez fixé à \$20 ou \$22 dollars par semaine votre budget hebdomadaire de nourriture. Vous constatez par la suite qu'en fait, cela vous coûte régulièrement \$25 ou \$26 pour cet item. En calculant votre nouveau budget, disons après une période de trois mois, vous devrez étudier sérieusement les achats de viande, pain, beurre, etc., inscrits à votre livre de comptabilité afin d'établir si vos premières prévisions étaient trop conservatrices ou si plutôt vous n'avez pas dépensé un peu trop, soit pour les viandes, les pâtisseries, les bonbons, que sais-je encore?

Une chose simple

La tenue d'un budget et d'une comptabilité dans une famille n'est pas une chose très compliquée; elle requiert simplement un peu de méthode et de persévérance. C'est essentiellement une oeuvre

de collaboration du père et de la mère, à laquelle peuvent même participer les enfants de quinze ans et plus. Dans une prochaine livraison, je tenterai de vous décrire brièvement trois méthodes différentes pour établir votre budget. D'ici là, pourquoi ne pas en discuter à la maison avec votre conjoint? Si vous connaissez dans votre voisinage, ou parmi vos amis, des familles où l'on fait un budget, causez de la chose avec eux, vous profiterez de leur expérience, même si votre situation diffère de la leur. Surtout, ne soyez pas gênés de discuter de ces problèmes avec des gens que vous estimez et qui vous estiment car l'un des premiers luxes qu'il faut bannir de notre vie (même lorsque c'est le seul luxe qu'on puisse se permettre) c'est ce snobisme contagieux qui nous porte à vouloir paraître plus riche ou plus habile qu'on ne l'est en réalité.

Jean-Paul LEFEBVRE

M. Latulippe, manufacturier de robes à Victoriaville, nous prie de préciser ici que l'article de notre collaborateur Jean-Paul Lefebvre, publié la semaine dernière, ne le concernait en aucune façon. Cela est évident puisque notre collaborateur ne le connaît d'aucune façon et n'a donc pas pu penser à lui en rédigeant son texte. La coïncidence de noms est l'effet d'un pur hasard.

Une mesure injuste et cruelle: le congédiement pour saisie

Il y a quelques jours, un ami du mouvement syndical nous faisait parvenir un exemplaire du "Manuel des Employés" (règlement d'atelier) de la compagnie Canadair de Montréal, en nous signalant, d'une façon particulière, les dispositions relatives aux saisies de salaires.

Voici ce texte:

"Dans votre intérêt et dans celui de votre famille, prenez les mesures nécessaires afin que votre salaire ne soit pas l'objet d'une saisie-arrêt. Le Service du Personnel vous conseillera et vous aidera à résoudre vos problèmes. Consultez-le!"

Rien que ça!

"Cependant, si vous ne prenez pas ces précautions normales et qu'une saisie-arrêt frappe votre salaire, pour une raison autre que le paiement de l'impôt sur le revenu, le Service du Personnel vous en informera et vous remettra en même temps un avis de congédiement.

"De plus, la compagnie se verra obligée de retenir, en vertu de la loi, la portion du salaire saisie. Ce sera alors à vous de présenter, moins de sept jours après l'émission de la saisie-arrêt, un certificat de décharge annulant l'injonction de la cour. Si vous produisez ce certificat, la compagnie vous remettra la portion saisie de votre salaire que la loi l'obligerait à retenir. En outre, la compagnie pourra alors étudier votre cas de nouveau afin de décider si vous pouvez conserver votre emploi.

"Si l'inspecteur régional de l'impôt sur le revenu fait une réclamation relativement à votre salaire, vous aurez la responsabilité de produire un reçu attestant du paiement complet de la somme demandée, ou de fournir au caissier de la compagnie la preuve que vous avez conclu des arrangements satisfaisants avec l'inspecteur régional de l'impôt sur le revenu". L'idée centrale de ce règlement

d'atelier est que la compagnie Canadair, au lieu de donner suite aux saisies-arrêts du salaire d'un employé, le congédie sur le champ. C'est là, pour cette entreprise, une règle générale. Il est bon aussi de signaler que nombre d'employeurs agissent de telle manière.

Sans doute, à première vue, peut-on être porté à juger défavorablement un employé dont le salaire est l'objet d'une saisie-arrêt et à lui en imputer la responsabilité totale sans tenir compte de multiples circonstances atténuantes.

Certes, c'est là un domaine très délicat. Tout de même, l'expérience enseigne que très souvent il peut arriver qu'un travailleur soit tout simplement victime de malchances, maladie, chômage, accident et cent autres déboires qui n'ont rien de répréhensible.

Et les autres?

D'autre part, il ne faut pas oublier que des créanciers sont trop exigeants et qu'ils peuvent se trouver eux-mêmes dans la nécessité absolue de récupérer leur argent.

Or, qu'est-ce qui se produit si l'employé est congédié, si une saisie-arrêt est prise contre son salaire si ce n'est qu'il est rejeté dans le chômage et que sa situation devient pire qu'avant? Lorsqu'un tel système s'applique, un homme n'a même plus la possibilité de se tirer d'embaras, de se "sortir du trou".

Cette attitude est injuste, cruelle même dans certains cas.

A une époque, où la grande majorité des gens sont des salariés, c'est là une situation qu'il faudrait corriger coûte que coûte. André ROY



FA 3633*

Vendeur autorisé

CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

ABONNEZ

votre syndicat
avant l'été.

C'est le meilleur moyen
de rester en contact
avec vos membres pendant les vacances.

TRAVAIL ET PRIERE

Dans l'"Osservatore Romano" du 6 février, il est paru, sous la signature d'Igino Giordani, un article qui s'intitule "Travail et prière".

A l'occasion de la Semaine Sainte, il n'est pas inopportun de livrer une des parties essentielles de cet article à la méditation des travailleurs et peut-être davantage de ceux qui sont enclins, devant certaines de leurs réclamations, à les traiter de paresseux.

En effet, l'on entend souvent ces exclamations: "Les ouvriers ne veulent plus travailler!" ou encore: "Nous n'avons pas la semaine de quarante heures, nous autres!" Ne les voit-on pas même revenir, à la manière d'un slogan, sur les lèvres de quelques hommes publics qui n'aiment ni les travailleurs, ni leurs syndicats, ni ceux qui font montre de quelques sympathies à leur endroit?

Quiconque lit attentivement ce texte a raison de se demander si beaucoup de gens, qui sont portés à être fort exigeants pour les autres au chapitre du travail, ne tombent pas dans cette erreur que l'auteur de l'article appelle "l'hérésie de l'action":

"Aujourd'hui, écrit-il, dans la civilisation tourmentée de la dynamo et de la force atomique, se dilate et s'exaspère "l'hérésie de l'action", qui confère une importance excessive ou même exclusive au travail: lequel, accompli pour procurer de meilleures conditions au corps, risque d'affamer l'âme. Car l'homme ne vit pas seulement de pain..."

"Dans un récent livre d'un philosophe catholique, Joseph Pieper, Leisure the Basis of Culture, on voit déplorer le fait que la civilisation occidentale marche vers la constitution d'un monde de "travail total": de travail transformé de moyen en fin, d'oeuvre humaine en mythe inhumain; un mythe, absorbant et dévorant, dans lequel la civilisation occidentale converge vers la civilisation orientale (marxiste) et tend à se confondre avec elle qu'elle combat pourtant si vigoureusement en paroles. En effet, souligne à ce propos un journaliste catholique américain, N.-A. Krausle, dans Integrity, de New-York, "l'ironie du monde du travail total est d'être précisément celui qu'est le marxisme, tandis que nous avançons l'excuse de combattre le communisme pour augmenter le rayon de ce monde du travail". Et, en réalité, selon la proclamation de l'Internationale communiste, "l'homme n'aurait dans le paradis de Marx d'autre fonction que de travailler et, dans celui-ci, chacun serait réduit à un même type de travailleur pour se créer lui-même à travers les activités de son propre travail".

"Dans de telles activités, toujours plus frénétiques et complexes, l'homme se perd; aussi, nous reviennent à l'esprit les récents avertissements du Saint-Père sur la dépersonnalisation de l'homme dans la civilisation technocratique qui est une dégradation de l'homme".

Ce texte indique bien que l'action syndicale catholique, à laquelle on ne se gêne pas, dans certains milieux chrétiens même de prêter des accointances avec le marxisme, s'y oppose nettement dans plusieurs réclamations qui visent à dégager la personne du mythe du travail inhumain, absorbant, dévorant pour l'orienter davantage vers une vie de l'esprit plus intense et plus profonde.

Ce qui est grave et ce qui est désespérant, c'est qu'on ne le comprenne pas dans les milieux mêmes où on devrait davantage y porter attention;

Ce qui est grave et ce qui est injuste en même temps, c'est qu'on accuse précisément de pactiser avec le marxisme ceux qui veulent redresser cette fausse conception du travail.

On s'en rend d'autant plus facilement compte que ce sont les réclamations qui portent sur ces points qui rencontrent le plus d'obstruction. En effet, quand on apporte comme argument, pour réduire les heures de travail, qu'il faut laisser plus de temps au travailleur pour les loisirs, sa vie de famille et même sa vie spirituelle, on voit immédiatement s'esquisser le sourire narquois. Et il faut se retrancher sur des positions d'ordre économique pour emporter le morceau. Egalement, quand l'on cherche à corriger l'excès de vitesse et de monotonie, on se heurte presque fatalement à la réaction de l'ingénieur ou de l'administrateur qui visent l'un et l'autre au rendement maximum, même si la personne doit en souffrir terriblement dans sa vie extérieure.

Et dire que des gens, qui prétendent poursuivre exactement le même but que les syndicats catholiques, voient dans cette attitude des manifestations d'un esprit marxiste.

Au fond, la société matérialiste actuelle est beaucoup plus prédisposée à tomber tête première dans le marxisme qu'elle fait mine de combattre bruyamment que le mouvement syndical catholique qui vit en réaction totale contre lui.

Car, comme l'écrit l'auteur de l'article de l'"Osservatore Romano", "dans le système du matérialisme, où le travail empiète sur le domaine du divin, ne se produit plus ce mouvement de l'esprit qui consiste en un rapprochement assidu de Dieu jusqu'à s'unir avec Lui. Là, on renforce l'action et on supprime la contemplation; l'activisme cause ensuite une usure physique, dans laquelle l'âme s'étend jusqu'à la désolation, jusqu'au désespoir; d'où ce dégoût et cette angoisse que certaine philosophie collective grégaire. On a de la sorte un résultat de désintégration présente comme caractéristique de l'individu perdu dans la gratification graduelle de la personne humaine".

ANDRE ROY.

Il faudrait construire chaque année 40,000 maisons de plus

Le Canada a besoin de 125,000 maisons nouvelles par année. C'est le président de l'Association nationale des constructeurs de maisons qui l'a déclaré la semaine dernière.

Or, depuis 5 ans, le Canada ne construit pas 85,000 maisons par année. C'est le ministre fédéral des Mines qui l'a déclaré. Ces deux chiffres mis côte à côte indiquent un déficit. Ce déficit c'est la souffrance de milliers de familles, ouvrières pour un bon nombre. Les déclarations de ces deux messieurs, c'est la preuve que cette souffrance va chaque année en s'augmentant au lieu de diminuer.

Si le "Travail" revient presque chaque semaine sur ce problème, c'est parce qu'il est terriblement urgent. Aujourd'hui nous présentons à nos lecteurs de larges extraits du mémoire que viennent de soumettre nos confrères charpentiers-menuisiers de Québec à ce sujet.

Ils indiquent, on ne peut plus clairement, dans quelle direction il faut chercher des solutions.

Félicitation à tous ceux qui contribuent par leur expérience ou par leurs actes à vouloir régler le problème du logement. On a bien raison de dire que c'est devenu une plaie nationale qui mine l'esprit de famille. Nos efforts auront du succès en autant qu'ils seront dirigés par des gens sincères et désintéressés. Il y a 4 1/2 ans, le gouvernement de Québec nommait une Commission pour faire enquête sur le problème du logement. Dans une partie de leur rapport, les commissaires nous disent que ce qui fait défaut, pour construire, ce sont les matériaux et la main-d'oeuvre. On a donc dépensé \$125,000 de nos taxes pour détourner les esprits de l'idée que le problème en est un de finance, de crédit. C'est ridicule, révoltant de prendre autant de temps pour en arriver à des conclusions aussi fausses.

Pour être en mesure de solutionner le problème de l'habitation, il nous faut commencer par en déterminer la cause.

Il nous fait plaisir de venir exprimer par la voix de votre journal, notre opinion unanime. Pour bâtir des maisons, il nous faut de l'espace, des matériaux, et de la main-d'oeuvre. Tout le monde, sauf la Commission Gingras, est d'accord pour admettre que tout cela existe en abondance. Puisque après toutes les tentatives pour remédier au manque de logement, on a été impuissant à le résoudre, et que l'on constate la pénurie effarante de logement à prix abordables, c'est clair comme 2 et 2 font 4 qu'on n'a jamais fait disparaître la véritable cause, l'obstacle financier.

Si l'on veut être sincère supprimons le capital initial. La preuve que le problème du logement est un problème d'argent, c'est que toutes les autorités, qui font un petit effort pour avoir l'air de s'en occuper, le considèrent sous l'angle financier. Ce qui empêche les maisons de pousser, c'est la mise de fonds initiale.

Nous ne connaissons pas un homme normal assez bête pour payer la maison d'un autre à loyer, quand il y a possibilité de bâtir sa propre maison. Pensez-vous qu'un homme qui élève sa famille et donne \$50 (et même souvent plus) par mois de loyer, peut ramasser par ailleurs l'argent nécessaire au capital initial, au niveau actuel du coût de la vie?

Comme suggestion, si nos journaux locaux faisaient appel à tous les journaux du pays, ou du moins de toute la province, pour demander à leurs lecteurs, individuellement, de faire pression sur leurs députés, afin d'amener les Gouvernements à prêter 100%.

Le socialisme nous répugne mais puisque, toute nouvelle maison est un enrichissement pour la communauté nous ne voyons pas là de socialisme, mais un bienfait pour tous. Après tout, le Gouvernement ne s'empare pas des maisons privées, en avançant l'argent nécessaire pour en ériger de nouvelles. On pourrait par exem-

ple exiger un terrain payé, et considérer comme garantie le capital travail.

Ceux qui préconisent des immeubles à logements multiples n'ont pas le souci du bien-être de la fa-

mille. Il faut avoir habité ces maisons pour savoir jusqu'à quel point les enfants sont misérables et quelle vie cela fait à la mère. C'est dans une maison unifamiliale qu'une personne humaine s'épanouit le plus normalement.

La hausse du coût de la construction n'est pas imputable à une diminution du rendement du travail. Il faut tout ignorer de la construction pour avancer pareille sottise. Les bénéficiaires des profiteurs, exploités, et spéculateurs ne doivent pas être attribués à une baisse dans la productivité du travail! Que l'on nous donne des maisons à \$40.00 par mois, pendant 20 ans, et les ouvriers pourront emboîter le pas et travailler efficacement à la réalisation d'un tel projet.

L'Union nationale catholique
des Charpentiers-

Menuisiers de Québec, Inc.

CULTIVATEURS ET OUVRIERS

Travailler en commun

"Cultivateurs et travailleurs des villes ont besoin de connaître et de combler le fossé qui tend à se creuser entre eux". Voilà ce qu'écrivait dans sa dernière édition le journal La Terre de Chez Nous (organe officiel de l'Union Catholique des Cultivateurs) en réponse à la question que nous avons posé publiquement quelques jours plus tôt: "Les habitants et les ouvriers peuvent-ils se comprendre?"

"Cultivateurs et ouvriers ont besoin les uns des autres dans le conflit social dont les péripéties tournent souvent à leur commun détriment. Il y a des litiges entre eux qu'ils peuvent régler par la compréhension des intérêts supérieurs et par un esprit chrétien de conciliation. Il existe aussi des problèmes qu'ils peuvent étudier ensemble.

et pousse à la désertion du sol. Dans les villes, les consommateurs pauvres se privent et sont rationnés par leur porte-monnaie tandis que les produits abondent. Il y a donc là une question de grande importance que les habitants et les ouvriers, par leurs organisations, pourraient étudier en commun et résoudre si possible.

Un exemple

"Voici un exemple. Les denrées alimentaires se vendent souvent à prix fort en ville tandis que les producteurs n'en ont obtenu qu'un prix dérisoire. Ce fut, l'hiver dernier, le cas des pommes de terre. C'est, depuis longtemps, celui des viandes. Il est clair que les ouvriers sont intéressés à ce problème comme consommateurs tandis que les cultivateurs le sont comme producteurs. Au fond, les habitants veulent pour leurs produits un juste prix et les consommateurs des villes; à l'heure des achats, ne veulent pas non plus payer plus qu'un prix raisonnable. L'absence de revenus suffisamment stables vide les campagnes

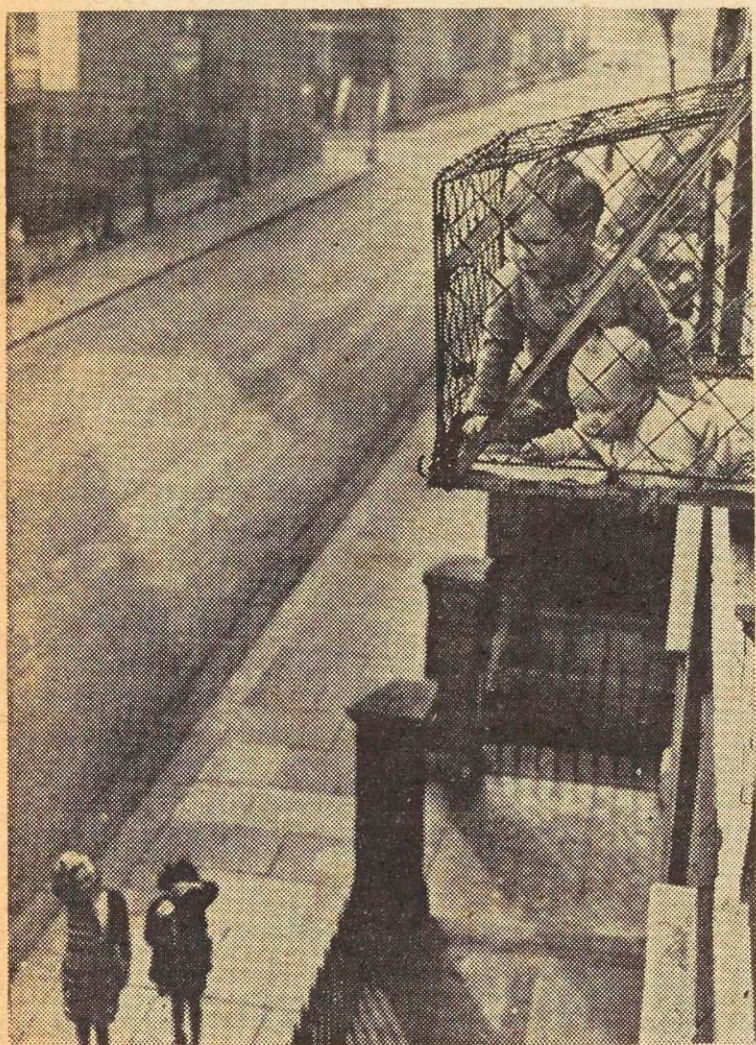
Un fossé

"Cultivateurs et travailleurs des villes ont besoin de connaître et de combler le fossé qui tend à se creuser entre eux. Ils diffèrent sans doute beaucoup, parce que les uns sont maîtres chez eux et que les autres louent leur travail; mais ils se ressemblent en ce qu'ils sont le jouet de forces qui les dépassent et qu'ils ont un extrême besoin de l'union pour compenser leur faiblesse. Ils sont la masse et le nombre. Ils devraient travailler en commun à l'édification de la corporation, aboutissement naturel de leurs vœux de justice et de paix sociale."

D. B.

MOUVEMENT

LA DERNIERE INVENTION...



U.P.P.

...d'un monde absurde!

Un inventeur anglais a eu la brillante idée de créer une cage pour y enfermer les enfants. Il n'en voulait pas tellement à ces petits, mais sachant qu'il n'y a pas de place pour eux dans les logis et sur les rues de nos grandes villes, il a pensé rendre service à l'humanité en les emprisonnant comme on peut voir ci-haut.

Nous n'en voulons pas à cet homme. Mais nous trouvons profondément inhumain que les conditions du monde moderne obligent les gens à enfermer leurs enfants.

Que penseront-ils du monde ces petits êtres qui l'auront découvert au travers des barreaux d'une cage. Il n'est pas réjouissant de se l'imaginer. C'est justement pour éviter que de tels cauchemars habitent la tête de nos enfants qu'il est nécessaire de réformer en toute hâte ce monde absurde...



Quatorze ans de piquetage

La grève la plus longue et probablement la plus célèbre de l'histoire est entrée récemment dans sa 15ème année. En effet, il y a déjà plus de 14 ans que les employés d'un cabaret de Dun Laoghaire, en Irlande, ont établi la première ligne de piquetage devant l'établissement.

L'origine de cette grève interminable se perd dans le brouillard des temps. Mais certains rapports indiquent que les employés ont quitté leur travail lorsque M. Jim Downey, le propriétaire, s'adjudicait le droit de congédier l'un d'entre eux.

Tous les jours, deux grévistes se promènent devant le cabaret de la rue Upper George, et le manège dure depuis plus de 14 ans.

Comme quoi il n'y a rien de plus obstiné et de plus patient qu'un groupe d'Irlandais.

Les chats en conciliation

A Londres, la Chambre des Communes a mené un débat sur le salaire des chats affectés au dépistage des souris dans les bureaux de poste de Grande-Bretagne. Certains d'entre eux n'auraient pas reçu d'argent depuis juillet 1918.

Le maître de poste adjoint, M. L. D. Gammans, a admis qu'il existait "de la confusion dans le monde félin des bureaux de poste".

Selon la loi anglaise, un fonctionnaire des postes, ennuyé par des souris, a le droit d'obtenir des chats. Le gouvernement doit ensuite lui verser un certain montant d'argent par semaine pour couvrir les frais de nourriture du chat acquis.

M. Gammans a admis que la subsistance des chats n'est pas très coûteuse, mais il s'est emporté vivement contre leur caractère capricieux. "Ces félins a-t-il dit, s'absentent parfois durant de longues périodes, désertant ainsi leur poste, et les souris prolifèrent".

M. Gammans a ajouté que les chats servant la Couronne britannique dans les bureaux de poste ont droit à des "allocations familiales", en autant qu'il est prouvé que l'heureuse mère-chatte remplissait bien ses fonctions au moment de l'accouchement.

Les chats des bureaux de poste reçoivent à Londres 20 cents et en province 14 cents par semaine.

Un juge sur la liste noire

La lutte des classes est-elle fatale? Un journaliste, parlant devant un groupe de patrons, la semaine dernière, soutenait que non. Il a affirmé que, selon lui, il existe dans le monde du travail de multiples problèmes qui, pour être graves, ne sont pas insolubles.

Rappelant toutefois que le système des arbitrages actuellement en faveur est loin d'offrir un mode de règlement définitif et satisfaisant des conflits ouvriers, le journaliste a donc proposé l'établissement d'une magistrature spécialisée, dotée de l'autorité voulue pour trancher les différends par de véritables sentences.

Il y aurait sans doute à surveiller de très près les systèmes que l'on pourrait essayer d'établir à partir de ces principes. Mais la C.T.C.C. est d'accord depuis longtemps avec tous ceux qui dénoncent l'inefficacité du système actuel d'arbitrage.

Il y a quelques jours, nous apprenions qu'un magistrat qui avait été à plusieurs reprises nommé président de tribunaux d'arbitrage, venait d'être inscrit sur la "liste noire" des compagnies. L'ordre à cet effet serait venu d'une haute autorité gouvernementale.

Les travailleurs savent ce que c'est que cette liste noire. On y inscrit les noms de tous ceux qui se montrent trop compréhensifs des problèmes ouvriers. Une petite conspiration très efficace s'organise alors pour que le magistrat ainsi marqué ne préside plus jamais de tribunaux d'arbitrage.

Et il ne faut pas croire que dans le cas auquel nous faisons allusion, il s'agissait d'un juge devenu révolutionnaire. Il avait au contraire rendu, à plusieurs reprises, des décisions qui étaient loin de satisfaire les ouvriers. Mais lorsqu'il siégeait, il essayait de rendre justice selon ce qu'il comprenait. Et c'est ce qu'on ne lui a pas pardonné.

Pour cet homme, le fait d'être inscrit sur la "liste noire" signifie qu'il perdra les importants revenus que lui assuraient les arbitrages. C'est un avertissement que tous les gens qui s'occupent d'arbitrages n'ont pas manqué de noter.

Cet incident met en lumière le vice fondamental de notre système d'arbitrage. Au lieu d'en faire une institution qui donne justice aux travailleurs, on en a fait un "racket" où le chantage le plus éhonté s'exerce et où chacun doit constamment chercher à ménager la chèvre et le chou.

Il n'y a pas de doute que si l'on ne veut pas envenimer la lutte des classes, il faudra réformer sans tarder toutes ces organisations qu'on a mises sur pied, censément pour préserver la paix et la justice dans l'industrie, mais qu'on utilise précisément pour retarder l'avènement d'un ordre social satisfaisant.



Que valent les LOIS OUVRIERES d'Europe ?

A la demande du journal LE TRAVAIL, nous décrivons quelques aspects de la sécurité sociale en Europe.

Pourquoi? Parce que certains hommes politiques bien connus au Canada aiment à répéter publiquement que "Nos ouvriers sont infiniment mieux traités ici qu'en Europe, que nous avons la meilleure législation ouvrière du monde."

C'est peut-être vrai. C'est peut-être aussi absolument faux. Si on faisait quelques comparaisons entre la législation sociale en France et au Canada? Si on examinait les dispositions respectives de la loi en France et au Canada sur l'assistance aux chômeurs, les congés payés, le repos des femmes enceintes, la sécurité et l'hygiène à l'usine, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les assurances sociales et les allocations familiales? Il n'est pas défendu de se livrer à des comparaisons. Le lecteur tirera lui-même les conclusions qu'en parfaite connaissance de cause il estimera être les bonnes et dira si on a raison de proclamer que "notre législation ouvrière est la meilleure du monde". S'il est prouvé que cette affirmation est vraie, nous nous en réjurons tous. Sinon... on ne nous fera plus avaler des "Québec"!

Le règne des avocats

Avant d'exposer quelques aspects des lois sociales en France, il est nécessaire d'ouvrir une large parenthèse et d'écrire un assez long préambule ou introduction aux articles qui suivront.

Les expressions sécurité sociale, lois sociales, législation sociale, sont autant d'expressions relativement nouvelles. Tout le monde sait bien qu'il y a 30 ans, on ne parlait pas, par exemple, d'allocations familiales. L'expression était connue de quelques spécialistes, mais elle n'était pas courante. Que s'est-il passé? Il s'est passé ceci que la vie politique a été grandement influencée ces dernières années par une science, elle-même nouvelle, qui s'appelle la sociologie.

Autrefois — et l'électeur de la province de Québec le sait

bien — la vie politique de la nation était presque exclusivement entre les mains des avocats. Cela a été vrai pendant toute l'ère capitaliste, depuis le XIXe siècle, et dans presque tous les pays du monde. Or, quelle est la science de l'avocat? La science de l'avocat c'est le Droit. Notre vie politique au Canada et singulièrement dans la province de Québec (il faudrait répéter encore que ce fut vrai pour tous les pays) a été profondément marquée par le Droit, par la mentalité de l'avocat ou par ce que l'on appelle aussi, le juridisme.

Faut-il regretter cette influence du Droit sur la vie de la nation? Il ne faut pas la regretter, si on pense à l'Ordre qui doit régner dans la nation. Un Etat ne saurait survivre sans la Loi et sans des hommes de Loi qui veillent sur la loi. Il faut la regretter, c'est autre part, si on pense au bonheur des populations. Parce que le Droit, tout essentiel et indispensable qu'il soit, ne saurait à lui seul assurer le bonheur des populations. Il faut au Droit le secours d'une autre science qui s'appelle la sociologie. En sorte que l'homme d'Etat parait, ou celui dont on devrait pouvoir rêver, devrait être à la fois un bon juriste pour pouvoir veiller sur la Loi, et un bon sociologue, pour entendre la plainte des populations et savoir la calmer.

Voilà pourquoi la vie politique ne saurait être réglée dans l'avenir uniquement par des avocats. Les avocats, la mentalité juridique et la science du Droit seront toujours nécessaires et indispensables. Mais il faut au Droit un auxiliaire qui est la sociologie.

Nous essaierons d'éclairer ces propos par des exemples dans un prochain article.

Guy CORMIER

SHERBROOKE

Lutte engagée

pour l'organisation des buanderies

Le printemps dernier, le Conseil central des Syndicats nationaux de Sherbrooke avait lancé une grande campagne pour inciter les travailleurs des buanderies à constituer des Syndicats. Les employés de buanderie comptent parmi les plus mal payés au Canada. La Gazette du Travail de février estimait à environ \$30 par semaine le salaire moyen de cette catégorie de travailleurs.

Le Conseil central avait donc décidé de se porter à leur secours. La saison d'été vint cependant interrompre la campagne d'organisation. On avait eu le temps cependant de se rendre compte que les patrons étaient décidés à livrer une lutte à mort pour éviter que leurs employés s'affilient à des syndicats.

La campagne d'organisation vient de reprendre à Sherbrooke auprès des employés des buandereries suivantes: Crown Laundry, Sherbrooke Laundry et Buanderie Nationale. Les patrons ont aussitôt répliqué par de sévères mesures de répression et d'intimidation.

Une lettre fut alors envoyée par les organisateurs du conseil central, au secrétaire de la Commission des Relations ouvrières, pour l'avertir dans la dangereuse attitude que semblent vouloir adopter les patrons. Cela ne changea rien à la situation.

Le 16 mars en effet, M. Bill Richardson, de la Crown Laundry, réunissait ses employés dans trois locaux différents et leur faisait de petits discours malpropres sur le compte du syndicat. M. Richardson poussa même le cynisme jusqu'à distribuer des bulletins de scrutin aux ouvriers et à leur demander un vote de confiance.

A la Sherbrooke Laundry, le 17

mars, M. Nelson Lothrop réunit de même ses employés pour essayer de les endoctriner. A la suite de cette intervention, il congédia 3 de ses employées, les pionnières de l'organisation syndicale, en les accusant de vol.

Aussitôt les organisateurs portèrent plainte à la Commission des Relations ouvrières. Dans un télégramme, le ministre Barrette répondit au confrère Péladeau en l'assurant que la Commission était prête à intervenir si cela devenait nécessaire. Une mise en demeure fut également adressée à M. Richardson et à M. Lothrop d'avoir à cesser immédiatement toute tentative d'intimidation.

L'affaire n'est pas terminée, mais de plus en plus les employés de buanderie de Sherbrooke comprennent qu'il n'y a qu'un moyen de se protéger contre les décisions arbitraires des patrons, c'est de s'affilier à un syndicat. La campagne d'organisation continue.

TRAVAIL ET FOYER

AU SUJET DES ENFANTS :

Un lecteur n'est pas d'accord !

Chaque maman a sa façon à elle de manoeuvrer les enfants pendant qu'ils passent par les "petites crises" habituelles de fouiller, de grimper partout, de tirer sur tous les bouts de tissu ou de corde qui peuvent dépasser de la table ou des tiroirs.

Que faut-il faire?

Toutes les mamans s'entendent pour dire que ça finit par passer. Là où nous n'avons pas toutes la même opinion, c'est sur la façon d'agir pendant que ça n'est pas encore passé. Faut-il toujours courir après les enfants, ou bien enlever les plus grosses tentations, quitte à dénuder un peu la maison de ses bibelots et petits meubles trop précieux, pour un bout de temps?

Les papas ont leur mot à dire là-dessus, car un de nos lecteurs de Shawinigan ne se gêne pas pour nous dire qu'il n'est pas du tout d'accord avec nous. Nous reproduisons ci-dessous les critiques contenues dans sa lettre. Notre correspondant fait allusion à une suggestion de la

"chambre des débarras" qui parlait d'un sac rempli de toutes sortes de choses, à mettre à la portée des bébés "fouilleurs" pour leur enlever le goût d'aller fouiller ailleurs.

Un papa

"D'après les conseils que vous donnez dans votre journal LE TRAVAIL daté du 13 mars, pour bien élever les enfants, je résume ceci: Pour le bébé fouilleur, il faut continuer à l'encourager à fouiller davantage... Ensuite, pour les bébés un peu plus jeunes, avec vos cuillers attachés au bout d'une corde à linge ou d'une poignée de portes, ou encore pire, d'une draperie, je crois que vous voulez rire de nous en conseillant de telles sottises, car d'après moi toutes choses dégringole-

ront par terre dans pas grand temps. Et quand vous parlez de cacher les bibelots, les livres, de placer des meubles devant les prises de courant, vous ne pensez pas que ce serait mieux de reprendre les enfants et de les corriger pendant qu'ils sont jeunes.

Car ma femme a corrigé les miens en bas âge et je vous dis que c'est agréable de voir tout en ordre dans la maison."

Ecrivez-nous

Il faut féliciter la femme de notre correspondant d'avoir si bien réussi à garder sa maison propre et ses enfants bien disciplinés. Peut-être pourrait-elle nous écrire, elle aussi, pour nous dire comment elle s'y est prise. Car il est bien évident que plusieurs d'entre nous avons de la misère à obtenir les deux à la fois: une maison propre et des enfants bien élevés.

Si d'autres lectrices ont une opinion à exprimer là-dessus, elles seront bien accueillies.

JEANNE

La chambre de débarras

Les jours de pluie, alors que les enfants ne peuvent sortir pour jouer et qu'ils ne savent que faire dans la maison, installez-les autour de la table de la cuisine avec veilles revues, ciseaux, pot de colle et "scrap book". Ils prouveront leur habileté et vous aurez deux heures de paix...

Jacquot a saigné du nez et a attrapé ce qu'il avait sous la main pour s'essuyer. De là les belles taches sur les serviettes de bain. Comment les faire disparaître? Surtout, ne pas essayer de les laver à l'eau chaude, mais, les laisser tremper dans l'eau froide ou faire couler de l'eau très froide sur les taches. Elles disparaîtront comme par miracle...

Pour faire reluire les meubles que vous ne pouvez laver à la bonne eau savonneuse, frottez-les avec un linge imbibé d'huile de citron. C'est merveilleux comme résultat.

Il est cinq heures. Vous terminez un énorme repassage et il vous faut ranger tout ce linge et remettre la maison à l'endroit avant le souper. Les enfants ne demandent qu'à vous aider. Confiez à chacun (les plus petits seront les premiers à réclamer une part de l'ouvrage) une responsabilité. Pierre rangera les jouets, Claude et Nicole iront placer les piles de linge là où elles doivent être serrées. En quinze minutes, la maison reprendra son aplomb. Pour les enfants, ce sera un jeu et ils seront tout heureux d'annoncer à papa au souper qu'ils ont aidé maman.

Les draps s'usent et se déchirent après quelques années d'emploi. Il faut trouver des moyens de les faire servir même après. Joignez par un couture les meilleures parties et vous aurez des draps convenables pour lits d'enfants. Ainsi, tout servira...

Pour le repas de Pâques, voici la recette du Gâteau Délicieux, semi-gâteau, semi-bonbon. A ne confectionner qu'aux grandes fêtes ou occasions spéciales car le tout n'est pas très économique!

Gâteau délicieux

- 2 c. à s. de beurre, défait en crème,
- 1 tasse de sucre, pas complètement pleine,
- 2 jaunes d'oeufs bien battus,
- 3/4 tasse de farine tamisée avec 1 c. à thé de poudre à pâte,
- 1 c. à thé de vanille,
- 1 tasse de dattes hachées,
- 1 tasse de noix hachées.

MERINGUE

2 blancs d'oeufs battus en neige,
1 tasse de sucre brun, à mélanger aux oeufs battus.
Mélangez beurre, sucre, jaunes d'oeufs, farine et poudre à pâte, vanille, en brassant bien à chaque fois que vous incorporez un ingrédient. Étendre cette pâte dans le fond d'un plat beurré. Étendre les dattes hachées, puis les noix hachées. Recouvrir le tout de la meringue. Cuire à four froid ou à four 325 degrés durant environ 35 minutes. Ce gâteau est meilleur douze heures après la cuisson.

Pour Pâques :

Une rose de 25 cents

et pas trop de grand ménage !

Pas une montre... pas une robe... pas un bijou... C'est trop cher, ça crèverait le budget à tout jamais. Pas non plus une douzaine de roses à \$6.00 la douzaine. Tout de même, nous sommes capables d'être raisonnables. Mais, une rose, une simple rose à .25 pièce? Peut-être la fleuriste sourira-t-elle en vous l'enveloppant. Qu'est-ce que cela peut bien faire, laissez-la sourire! L'important c'est qu'après cinq, dix ou quinze ans de mariage, vous soyez encore capables d'entourer votre femme d'attentions, de petites surprises qui valent, plus pour elle par leur signification, que par la valeur du cadeau.

Ça se désapprend

Je sais bien que ça se désapprend après le mariage. Le mari de maintenant a moins d'argent que le garçon d'autrefois, la conquête de la femme n'est plus à faire, alors les maris trouvent moins nécessaires ces gâteries-là. Plusieurs s'excuseront en soulignant que ce n'est pas une fleur qui prouverait leur amour, mais des douzaines!!! Alors, comme ils ne peuvent se les payer, pardon, nous les payer, eh! bien, ils n'achètent rien.

Vous nous connaissez bien peu. Je sais que plusieurs d'entre vous veulent "tout et beau", mais les autres, les nombreuses mamans avec marmaille, savent bien que le "tout et beau" est un beau rêve devant la réalité quotidienne du beurre et du lait à acheter. Alors, que cette petite fleur de rien du tout que vous pourriez lui apporter à Pâques serait pleine de sens pour elle! Un merci peut-être pour cette maison propre, ces enfants que vous ne voyez pas grandir, souvent cette vie de privation pas toujours très intéressante, ou tout simplement un geste d'amour. Elles ne diront rien, ne demanderont rien. Mais si vous pouviez connaître le fond de leur coeur, vous n'hésiteriez pas à donner, ne fût-ce qu'une rose de 25 cents. D'abord qu'elle viendra de vous.

Deux méthodes

Un grand nombre de femmes ne sont contentes, le matin de Pâques, ou la veille, que si elles peuvent se dire en contemplant leur maison: "Ouf! le grand ménage est fini! Et je sais que mon balai n'a rien épargné, même pas le plus petit coin des garde-robes". Fort bien. Mais, je me demande souvent si les maris de telles femmes sont aussi satisfaits des trois semaines de sans-dessus-dessous, des trois semaines de femmes poussiéreuses qui, le soir, ne pensent et ne parlent que planchers, rideaux et savon?

Je sais bien que le grand ménage a, pour nous, les femmes, une valeur sentimentale. Nos grand-mères nous l'ont légué en héritage, et nous le gardons jalousement. Mais, je risque tout de même une proposition qui n'a de prix que parce qu'elle a été expérimentée par plusieurs mamans et trouvée meilleure que l'ancienne. Est-il nécessaire que le grand ménage printanier bouleverse enfants, mari et maison? Pourquoi ne pas répartir le grand ménage sur plusieurs semaines. On entretient la maison comme on a l'habitude de le faire et on nettoie, une fois la semaine, une seule pièce de fond en comble: rideaux, boiserie, etc... La maison ne prendra pas alors son air de grand ménage, vous ne serez pas continuellement à bout, vos enfants et votre mari seront étonnés de votre charmante humeur et toute la famille bénéficiera de votre nouvelle méthode de travail... Essayez et pourquoi ne laisseriez-vous pas à vos maris le choix de la solution? Ils ont bien droit eux aussi de dire leur mot dans les "affaires" de la maison...

RENEE.

EN ETUDIANT LES STATISTIQUES

COMMERCE, EMPLOI ET SALAIRES

Le commerce de gros des produits alimentaires

Le commerce de gros des produits alimentaires occupe une place importante dans la vie économique d'un pays.

Suivant le dernier relevé biennal de l'Office de la Statistique, les profits bruts des grossistes ont varié de 7.5% des ventes dans le commerce du tabac et des confiseries à 11.27% pour les grossistes de fruits et de légumes.

Le profit net s'établit à 1.02 avant déduction de l'impôt sur le revenu pour les grossistes de fruits et de légumes, à 1.49 pour les grossistes de l'épicerie et des conserveries.

De là on peut tirer la première conclusion suivante.

Ce qui frappe d'abord, c'est que le profit net exprimé en pourcentage des ventes n'a l'air de rien. Mais il ne faut pas oublier ceci: l'écoulement ou le virement des stocks en magasins. Par exemple, dans l'épicerie, le taux d'écoulement des stocks (nombre de fois dans l'année où les stocks sont renouvelés) est de 10.11%; dans le commerce de fruits et de légumes, de 39.09%, dans le commerce du tabac et de l'épicerie de

17.24%. Ceci est très important à retenir pour calculer les profits en proportion avec le capital investi dans le fonds de commerce. Ainsi, un commerçant de fruits et de légumes, qui utilise un capital de \$10,000 se trouve dans l'année à vendre des produits pour une valeur de \$390,000, soit \$10,000 x 39. D'autre part, si le profit net, avant déduction de l'impôt sur le revenu, est de 1.02%, cela fait un profit net total de \$3,939, c'est-à-dire de 40% approximativement sur le capital qui est investi dans le commerce.

Un autre détail assez important à retenir: les dépenses d'exploitation qui comprennent les salaires, le coût de l'entreposage, la livraison, le crédit, les pertes, etc... Ces frais représentent 6.4% des ventes nettes pour les grossistes de tabac et de la confiserie, de 7.01% pour les grossistes de l'épicerie et de 10.33% pour les grossistes de fruits et de légumes.

Voilà qui peut aider à faire comprendre un peu le mécanisme du commerce de gros.

L'indice de l'emploi

Le 20 mars, l'Office de la Statistique annonçait que l'indice de l'emploi atteignait un nouveau

sommet pour janvier, soit 187.1% en comparaison de 192.2 un mois auparavant, et de 181.0 à la même date l'an dernier.

Qu'est-ce que cela signifie?

Pour établir ce chiffre, on part de l'indice de l'emploi 100 établi en 1939. Or, ceci signifie tout simplement que, depuis 1939, le nombre des travailleurs ayant de l'emploi au 1er janvier au Canada s'est accru de 87.1%.

Pourquoi maintenant cet indice de janvier est-il plus bas que celui de décembre?

La chose s'explique par le fait que, en janvier, par suite des coupures dans les travaux à l'extérieur, la fermeture les jours de fêtes et pour les inventaires, les absences, le ralentissement général de l'activité économique qui entraîne le chômage saisonnier, il y a moins d'ouvriers réellement au travail durant cette période. En effet, quand on considère l'indice sur une base mensuelle pendant une année donnée, on constate, par exemple, que, pendant les mois d'été, où l'emploi est plus considérable, l'indice est bien plus élevé que dans les mois d'hiver. Pour le Canada, on peut dire

(suite à la page 7)

FEDERATION DU BATIMENT

Trois arguments

des négociateurs de Montréal

Le dossier préparé par les négociateurs de Montréal pour justifier les demandes des ouvriers de la construction contient, entre autres, trois pièces importantes. La première est une liste de certains avantages dont bénéficient généralement les ouvriers de l'industrie mais qui ne peuvent pas être appliqués à ceux de la construction. La deuxième est un tableau comparatif des indices du coût de la vie dans les principales villes canadiennes. Elle démontre que ces indices ne justifient en rien les taux inférieurs payés à Montréal, comme on le voyait la semaine dernière. La troisième, enfin, met en lumière les principales augmentations obtenues dans les autres industries montréalaises au cours de l'année écoulée.

Index number of cost living in different cities of the Dominion, October 1st 1951-52

CITIES	OCT. 1st 1951	OCT. 1st 1952
HALIFAX	178.2	174.0
ST. JOHN, N.B.	185.1	181.6
MONTREAL	196.4	189.8
TORONTO	185.8	181.8
WINNIPEG	183.1	177.5
SASKATOON	187.0	181.5
EDMONTON	181.9	177.0
VANCOUVER	190.0	187.3

EXHIBIT: VOL. L11, No. 12, Labour Gazette, December 1952, pages 1575-1577.

Avantages dont bénéficient les ouvriers dans plusieurs industries et qui ne peuvent être obtenus dans l'industrie de la Construction (1953)

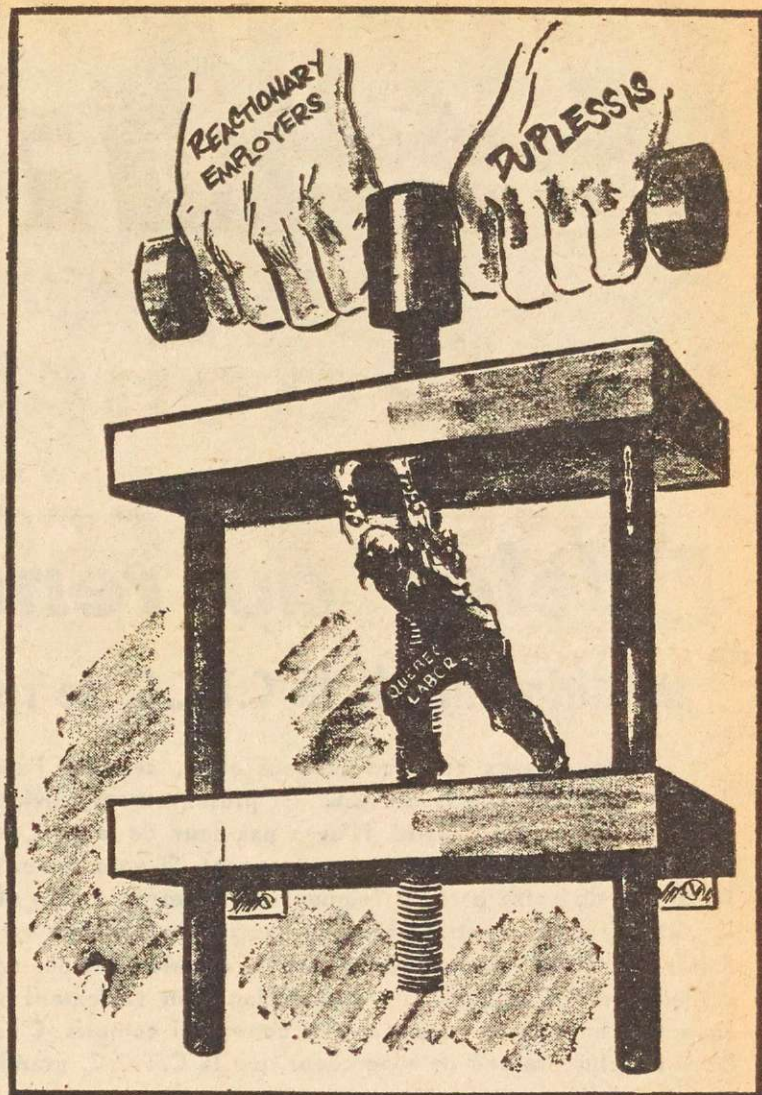
- a) Emploi permanent,
- b) Jours fériés payés par l'employeur,
- c) Séniorité,
- d) Sécurité d'emploi
- e) Préférence d'emploi,
- f) Accumulation de jours pour la maladie,

- g) 4% pour congés pays,
- h) Atelier fermé,
- i) Déduction des contributions sur le salaire,
- j) Comité de griefs,
- k) Paiement obligatoire de 20 heures par semaine quand la température est inclemente au travail ou autres causes,
- l) Avis de terminaison d'emploi ou de congédiement,
- m) Système du paiement des salaires hebdomadaire,
- n) Système du paiement de 3 heures quand l'employé se présente au travail et que l'employeur n'a pas d'ouvrage à lui donner,

ayant négligé de l'avertir la journée précédente à cet effet, o) Le non-paiement du salaire sur le chantier quand il y a une suspension d'emploi ou de congédiement, p) Boni de production.

Augmentations récentes Montréal 1953

1. Employés de chemins de fer: 12% avec effet rétroactif;
2. Canadian Vickers: chauffeurs de bouilloires: 0.15 à 0.17 l'heure rétroactif au 1er avril 1952;
3. Canadian Tube: 0.17 l'heure rétroactif au 7 novembre 1952;
4. Plombiers, poseurs d'appareils de chauffage, et mécaniciens soudeurs: 0.10% jusqu'au 1er avril et de cette date un autre 0.10 de l'heure pour un an et le 0.09% qu'ils avaient antérieurement sous forme de boni a été inséré dans le salaire et la clause ascendante de leur décret a été radié et à partir du 1er avril, les plombiers auront donc un salaire de \$2.00 de l'heure;
5. Mécaniciens en isolements d'amiante: 0.15 de l'heure;
6. Les employés de Canadair: 0.13 à 0.14 de l'heure;
7. Les employés du Gouvernement de la province de Québec: 10%;
8. Les papetiers de Port-Alfred: réduction des heures de travail sans déduction de salaires et en plus, 4% d'augmentation, ce qui revient à une augmentation totale de 24%;
9. Les employés de l'industrie du gant: 8%.



Le journal du C. I. O. publiait récemment cette caricature avec la légende: THE SQUEEZE IS ON, c'est-à-dire: Ils ont entrepris de nous écraser.

Commerce...

(suite de la page 6)
que les variations de l'indice pour un mois donné sont proportionnellement constantes d'une année à l'autre. C'est ainsi que le mois de janvier présente, pour les motifs précédents, un indice plutôt bas.

L'indice des salaires maintenant

L'indice des salaires est encore plus trompeur. Le même bulle-

tin de l'Office de la Statistique nous apprend, par exemple, que l'indice des salaires, au mois de janvier 1953, s'établissait à 429.8 par rapport à 100 pour l'année 1939.

Est-ce que cela veut dire que les salaires ont augmenté de 429.8%? Oui et non.

Oui, si l'on veut entendre par là le total des salaires payés au pays. Ceci n'est pas surprenant, parce que, de 1939 à 1953, le nombre des travailleurs a augmenté considérablement et que les salariés travaillent plus régulièrement qu'en 1949.

Non, si l'on veut dire que le salaire nominal de la moyenne des employés s'est accru dans une telle proportion.

C'est là une distinction qu'il est bien important de connaître si l'on ne veut pas être trompé par les statistiques.

Au fait, les salaires hebdomadaires moyens en janvier s'établissaient à \$53.93 en comparaison de \$56.12 le mois précédent et de \$50.42 le 1er janvier 1952. C'est ainsi que la réduction du gain hebdomadaire entre janvier 1953 et décembre 1952, qui est de \$2.19, s'explique par le fait que l'emploi était moins considérable, que les travailleurs ont besoin moins longtemps.

position du syndicalisme en face de ce régime économique; l'action syndicale locale et régionale; le syndicalisme sur le plan international; le syndicalisme et l'action politique et le syndicalisme et la coopération. Chaque cours était divisé en deux parties et suivi d'un forum très vivant.

La journée commençait à 8 heures par une messe dite à un autel improvisé dans le camp réservé à la tenue des séances d'études. Chaque demi-journée d'études ne durait pas plus de deux heures avec intervalles de repos. Les élèves avaient le temps de se détendre à l'extérieur, grâce à une température idéale.

Tous ont pu constater combien plus animée avait été cette session que la première tenue il y a trois ans. Les participants réalisaient eux-mêmes les progrès qu'ils avaient faits depuis ce temps.

Les sessions à venir :

C'est à Québec qu'aura lieu la prochaine session intensive. Le Service d'Education du Conseil central a déjà fait connaître son programme. Il prévoit cette année deux classes, l'une pour ceux qui ont assisté à la session de l'année dernière et l'autre pour des nouveaux. Le groupe des nouveaux suivra un programme d'initiation syndicale d'une semaine, du 27 avril au 2 mai; l'autre étudiera des sujets plus avancés, du 4 au 9 mai. L'Ecole d'Action ouvrière de Québec se tiendra au Château Bonne-Entente, où avait eu lieu la session du Collège ouvrier de la C.T.C.C., l'automne dernier.

Bientôt aussi, d'autres Conseils centraux fixeront, en collaboration avec le Service d'Education de la C.T.C.C., la date et le programme de leur session intensive. Montréal aura sa session probablement peu de temps après Québec. On s'attend à ce qu'une douzaine d'Ecoles d'Action ouvrière fonctionnent cet été.

RIMOUSKI

(suite de la page 1)

central de Rimouski et le Service d'Education de la C.T.C.C. M. l'abbé Laurent Morin, aumônier du Conseil central, ainsi que les confrères F.-X. Legaré, secrétaire du Conseil central et vice-président de la C.T.C.C., et Emilio Duchaine, président de la Fédération du Bois ouvré, dirigeaient le groupe. Les professeurs furent les confrères Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C., André Roy, chef du Secrétariat de la C.T.C.C., et Napoléon Nadeau, organisateur de la C.T.C.C.

Les cours au programme portaient sur les caractéristiques actuelles du capitalisme et la

La grève de Canadian Copper est terminée

Nous avons appris, cette semaine, la fin de la grève qui durait depuis huit mois aux usines de la Canadian Copper Refinery à Montréal. Les 500 grévistes étaient affiliés à la Oilworkers International Union (COI-CCT). Cela ne nous a pas empêché de raconter à plusieurs reprises à nos lecteurs les souffrances qu'ont dû accepter ces travailleurs pour essayer d'obtenir justice.

Ils ont été forcés finalement de céder devant le système de persécution ouvrière qui règne dans le Québec. Nous leur souhaitons de ne

pas se décourager. Ils se sont bien battus. Il n'y a pas de déshonneur dans cette défaite. Le déshonneur c'est sur le patron et sur le système général des lois ouvrières qu'il retombe.

La classe ouvrière a enduré tant de souffrances depuis tant d'années, qu'elle peut endosser sans faiblir une défaite de plus. Ce qui est important, c'est de reprendre le combat pour obtenir justice et changer ce système qui vient d'écraser les ouvriers de Canadian Copper.

Nous prions pour que les ouvriers de Canadian Copper ne manquent pas de courage.

Règlement à la Stowell Screw

Un règlement survenait de façon inopinée, récemment, dans le différend qui opposait à leur employeur les ouvriers machinistes de la Stowl Screw, affiliés au Syndicat national des Machineries de Montréal.

Les négociations duraient depuis des semaines. Devant le peu de progrès qu'on y faisait, le syndicat avait porté les pourparlers en conciliation puis en arbitrage. Et c'est de l'arbitrage que les deux parties se sont retirées pour effectuer directement entre elles un règlement qui ne manque pas d'intérêt.

Plusieurs avantages importants se trouvent assurés aux ouvriers par suite de la signature du nouveau contrat. Tout d'abord, une extension de la convention elle-même qui, au lieu d'être limitée aux employés payés à l'heure, comme elle l'était auparavant, couvre désormais tous les employés de l'usine, y compris ceux qui sont rémunérés sur une base hebdomadaire.

En matière de vacances le nouveau contrat stipule les périodes suivantes: 2 semaines après trois ans; 3 semaines après 15 ans; un mois après 25 ans. Les vacances d'une semaine seront rétribuées à raison de 2% du salaire annuel; deux semaines, 4%; 3 semaines, 6% et un mois, 8%.

Le contrat stipule encore que la séniorité sera intégralement reconnue et respectée; que les délégués de département auront un statut officiel et que la procédure des griefs ira jusqu'à l'arbitrage.

En matière de sécurité syndicale, c'est la formule Rand qui s'applique, c'est-à-dire que tous les ouvriers, membres ou non du syndicat, paient la cotisation. On note encore une reclassification des employés.

Quant aux augmentations, elles se chiffrent à 12 cents l'heure en moyenne, sur les taux payés, ce qui fixe le taux d'embauchage à 90 cents l'heure et constitue une augmentation de 25 cents au-dessus des taux jusqu'ici inscrits au contrat.

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.
MARION & MARION
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL



Au cours du dîner de clôture, Son. Exc. Mgr l'Évêque de Joliette présidait la table d'honneur.

Fidèles au rendez-vous les dirigeants de la C.T.C.C. se retrouvent à Joliette

"Vous savez combien je vous aime, combien j'apprécie votre travail difficile, ardu. Je puis vous dire que la C.T.C.C. est présentement suivie de très près dans tous les milieux. Vous êtes venus en retraite. N'ayez pas peur de le dire, de le publier à haute voix. Vous ne le direz jamais assez haut et assez souvent. Si vous saviez combien de gens ignorent ce geste annuel de votre part ou feignent de l'ignorer. Par là et par toute votre action syndicale, il faut que vous montriez bien que votre syndicalisme est différent du syndicalisme neutre. Faites que votre journal reflète bien la doctrine sociale de l'Église. Affirmez-vous comme catholiques. Faites beaucoup d'éducation, non seulement auprès de vos membres, mais dans les autres milieux où vous n'êtes ni connus ni compris. C'est dans cet esprit que je vous souhaite du plus profond de mon cœur que la C.T.C.C. grandisse sans cesse en nombre et en qualité..."

C'est par ces conseils paternels que Son Exc. Mgr J.-Arthur Papi-neau a terminé l'allocution qu'il prononçait devant les quelque 60 permanents de notre mouvement syndical qui ont suivi, en fin de semaine dernière, les exercices d'une retraite fermée, à la Maison Querbes des Clercs de St-Via-teur, à Joliette.

La retraite a été prêchée par le R.P. Paul-Emile Pelletier, o.m.i., aumônier national de la L.O.C. Dans ses instructions, le R.P. Pelletier s'est appliqué à faire ressortir l'importance qu'il y avait pour les dirigeants syndicaux d'ac-corder toujours leur travail d'a-

postolat social à une vie chrétien-ne profondément vécue en dépit des difficultés inhérentes à cette immense entreprise moderne qui consiste à transformer l'ordre so-cial actuel.

Le R.P. Pelletier avait divisé les instructions de cette retraite spé-cialisée en trois parties bien tran-chées. Dans la première, il a mon-tré la nécessité pour les perma-nents syndicaux d'avoir une vie personnelle profondément chré-tienne en vue d'assurer l'efficacité de leur action syndicale. Il puisa largement dans les récits évangé-liqués les exemples et les leçons nécessaires à la réalisation sur le

plan personnel de cette vocation sociale pour qu'elle soit pleine-ment informée par le christianisme. La seconde partie fut consa-crée à l'étude des conditions fam-iliales particulières qui sont faites aux dirigeants syndicaux par suite de la diversité et de l'ir-régularité constante de leur tra-vail quotidien. Même si, dit-il, votre travail est de nature à vous tenir souvent éloigné de votre fa-mille tant en action qu'en pensée, il faut que vous lui donniez tous les soins qu'elle requiert, que vous sachiez lui consacrer d'autant plus d'attention et de soin que vous êtes exposés par vos travaux et vos soucis de chaque jour à la ré-léguer au second plan.

Enfin, dans ses deux dernières conférences, le prédicateur a in-sisté sur la nécessité absolue de pratiquer la justice et la charité dans notre travail, justice et cha-rité envers les travailleurs eux-mêmes, justice et charité dans notre travail professionnel, justice et charité à l'endroit des groupes avec lesquels nous venons en con-tact. Ce qui rend l'œuvre de re-dressement social difficile, de con-clure le Père Pelletier, c'est que notre monde est pénétré de toutes parts par de fausses notions, des notions étriquées de la justice et de la charité, que, par conséquent, il est dangereux que les dirigeants syndicaux puissent en être impré-

LE PROBLÈME OUVRIER

C'EST DONC "PLATE" !

On entend souvent dire par les gens, surtout les jeunes : "Mon Dieu, que c'est plate !" Pauvres eux, ils s'embêtent, ils ne savent pas comment occuper leur temps. D'autres, au contraire, qui sont telle-ment occupés, ou qui font comme s'ils l'étaient vraiment, ne savent pas où donner la tête. Ils n'ont pas même le temps de faire leur prière le matin et le soir et, ce qui est plus grave, ne trouvent pas le temps d'aller à la messe le dimanche.

Que faire alors !

Pour ceux qui s'ennuient, il y a certainement moyen de s'occuper dans les organisations, les mouvements de toutes sortes au profit ed tant d'œuvres diverses. Toutes ces associations ont besoin de bras, surtout de têtes. Ce sont toujours les mêmes qui se dévouent, ce sont toujours les mêmes qui se font tuer.

Evidemment, ça demande du courage, de l'énergie et une certaine dose de confiance. Souvent on refuse d'aider, on refuse son concours en répétant l'éternel refrain : "pas capable, je ne suis pas capable de faire ci ou ça", mais on est capable de critiquer.

Voyons, un peu de courage un peu de bonne volonté. Toutes ces organisations, tous ces mouvements qui existent depuis 25, 15 ou 10 ans, sont pour nous, les ouvriers. Ils nous aideront, ils développeront en nous l'esprit d'initiative, de charité, d'entraide, ils augmenteront nos connaissances. Nous nous rendrons utiles selon nos goûts, nos apti-tudes, nos talents. C'est ainsi que beaucoup feront oeuvre utile. C'est en collaborant à ces organisations que nous comprendrons la difficulté de certains problèmes, qui paraissent simples quand on les regarde de loin, mais qui, lorsqu'on les voit de près, deviennent plus compli-qués.

C'est ainsi que petit à petit, nous deviendrons des passionnés dans le bon sens du mot, nous chercherons des solutions, nous comprendrons mieux le sens de nos responsabilités. Nous goûterons de la vraie joie. Nous serons contents parce que nous nous serons rendus utiles. Nous nous apercevrons que les mots solidarité et charité veulent dire quel-que chose de profond et de sérieux.

C'est à cette seule condition, le dévouement, que nous parvien-drons à restaurer la vie ouvrière tout en occupant nos loisirs.

Lisez le No 53 de la lettre des Evêques sur le Problème Ouvrier.

gnés comme tous les autres mem-bres de la société. En terminant, le prédicateur a demandé aux diri-geants syndicaux de lire et de mé-diter souvent le dernier chapitre de la grande encyclyque "Quadra-gesimo Anno" sur la restauration de l'ordre social. C'est dans la ré-flexion sur ce sujet qu'ils parvien-dront à chasser de leur esprit la fausse mentalité sociale qui em-poisonne notre monde moderne.

A l'issue des exercices de la re-traitte, Son Excellence Mgr Papi-neau, évêque de Joliette, a voulu, comme par les années passées, ve-nir prendre le repas de clôture avec les retraitants et leur prodiguer ses conseils. Son Excellence a dit aux retraitants combien il était heureux de les voir en aussi grand nombre participer à ces jours de méditation et de silence. "Il faut que vous reveniez en-core plus nombreux les années prochaines", dit-il.

A cette occasion, le R. P. Piette, directeur de la Maison Querbes, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., et M. Gérard Picard, ont également adressé la parole.



Organe officiel de la Conf. des Tra-vailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur :
GERARD PELLETIER
Administrateur :
MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef :
ANDRE ROY

Publiciste
ROGER MCGINNIS
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Tra-vailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.

DANS COMBIEN D'ANNÉES AUREZ-VOUS 65 ANS?

Il faut y songer ! À 65 ANS VOUS AUREZ BESOIN D'UN REVENU ASSURÉ. Toujours retarder... c'est une attitude très répandue, mais il vous en coûtera moins si vous préparez votre retraite dès aujourd'hui ! Une rente sur l'État est le meilleur système d'économie. A partir de 65 ans et jusqu'à la fin de vos jours, vous pouvez recevoir un revenu mensuel garanti par le gouvernement canadien. Aucun examen médical n'est nécessaire. Si vous passez un versement, votre contrat ne sera pas annulé.

UN PLACEMENT SÛR... DE TOUT REPOS... UNE RENTE SUR L'ÉTAT

APPRENEZ COMBIEN PEU IL VOUS EN CÔUTE AUJOURD'HUI

À ADRESSER AU: Directeur, Service des rentes sur l'État, Ministère du travail, Ottawa. (Franco.)
Veuillez me faire parvenir tous détails sur la protection économique que peuvent me procurer les rentes sur l'État.

Mon nom est _____
(M./Mme/Mlle)

Je demeure à _____

_____ Date de naissance _____

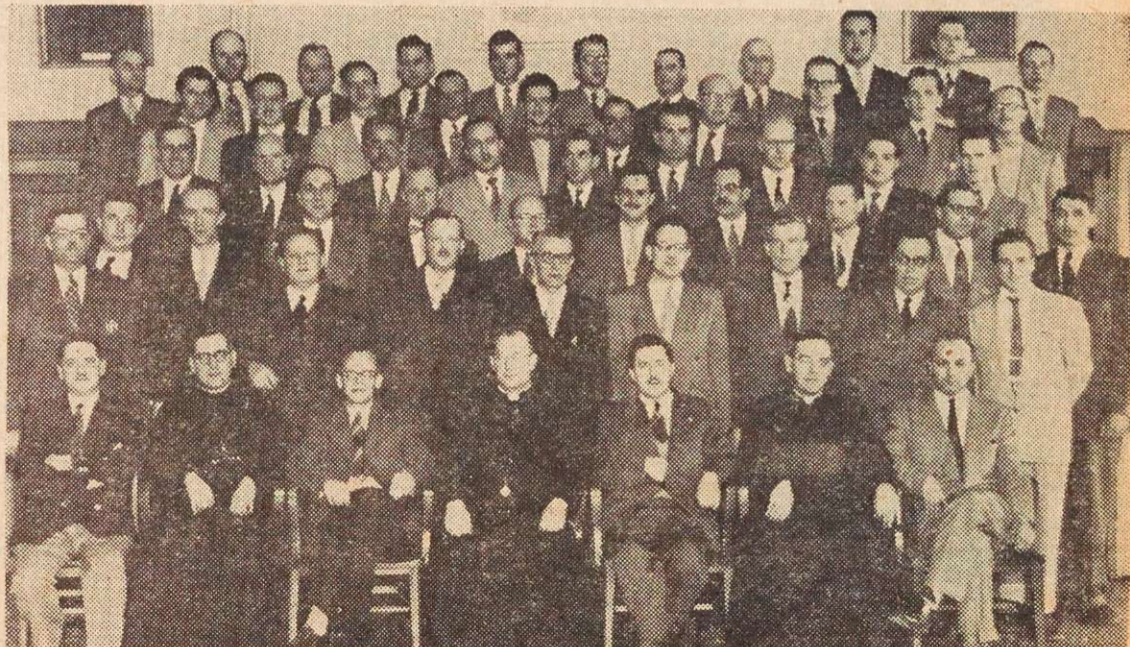
Age où la rente doit entrer en vigueur _____ Téléphone _____

CT Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels.



CANADA

MINISTÈRE
DU TRAVAIL



Le groupe des retraitants à l'issue des trois jours qu'ils ont passés à Joliette. On reconnaît sur la première rangée, assis, de gauche à droite : Roméo Ethier, trésorier de la C.T.C.C., le R. P. Pelletier, aumônier national de la L.O.C. et prédicateur de la retraite, Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., le R. P. Supérieur de la Maison Querbes, Jean Marchand, secrétaire général, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général et René Gosselin, vice-président de la C.T.C.C. et président de la Fédération du Textile. Les autres retraitants se recrutaient parmi les permanents et les officiers de la C.T.C.C. et de tous ses corps affiliés.